

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011

Présents : M. Jean-Claude EGGER, président
Mmes Magali BARTHASSAT - Anne JAGGI - Catherine LEHMANN (léger retard) - Paulette DUPRAZ OIHENART
MM. Jean-Claude DENERVAUD - Andreas FABJAN - Raoul FLOREZ
Gérard FONTAINE - André THEVENOZ (léger retard)

Excusés : Mme Maria CLARET (vacances)- M. Albin DELAVY (malade)

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

M. le président ouvre la séance à 20 h. et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2011.
2. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote 2012.
3. Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter - exercice 2012.
4. Communications de l'exécutif.
5. Divers.

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2011

M. Andreas Fabjan désire apporter des remarques et propositions concernant le point : routes de contournements figurant dans les communications de l'exécutif. M. le président demande de reporter cette discussion sur le sujet après la présentation du budget, car le point est prévu également dans les communications de l'exécutif. M. le président demande d'approuver le procès-verbal du 5 septembre 2011 en l'état, ce qui est fait à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2.- Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote 2012

Conformément à l'application de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, les personnes suivantes sont proposées pour exercer les fonctions de présidents et vice-présidents des locaux de vote 2012 à savoir :

M. Jean-Claude Denervaud, président
Mme Anne Jaggi, suppléante du président
M. André Thévenoz, vice-président
M. Gérard Fontaine, suppléant du vice-président

Les soussignés, qui avaient accepté leur nomination lors de la dernière séance du Conseil municipal, ont ratifié par écrit de remplir leur fonction.

Les dates retenues pour les opérations électorales de 2012 sont les suivantes :

11 mars (votation populaire)
22 avril (élection de la cour des comptes)
17 juin (votation populaire)
23 septembre (votation populaire)
14 octobre (votation cantonale sur la nouvelle constitution de la République et canton de Genève)
25 novembre (votation populaire)

3.- Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2012

Avant de présenter le budget de l'exercice 2012, le secrétaire remet à chaque conseiller un dossier complet comprenant le budget de fonctionnement – le budget des investissements – les tableaux demandés par le Service de Surveillance des Communes et les projets de délibérations relatives au budget de fonctionnement et de la taxe professionnelle.

Le secrétaire informe que le Département des Finances a communiqué à la Mairie les dernières évaluations du centime additionnel pour 2012 qui a augmenté de CHF 2.536.-- par centime par rapport à 2011. La valeur s'élève donc à CHF 33.652.-- pour 2012, alors qu'elle était de CHF 31.116.-- pour 2011. Cette augmentation provient essentiellement des nouvelles constructions et des nouveaux habitants installés ces dernières années dans la commune.

La valeur du centime additionnel de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales a diminué fortement passant de CHF 543.-- à CHF 196.-- le centime. Le taux du centime additionnel reste fixé à 46 cts.

Le secrétaire donne les chiffres de chaque rubrique avec des détails pour certaines rubriques. Pendant la présentation, M. le président donne également des compléments d'informations.

Plusieurs conseillers demandent des précisions sur certaines rubriques.

M. Andreas Fabjan intervient en ce qui concerne les indemnités du maire et demande de les adapter au temps réel passé pour la commune et à l'exigence du poste afin également de ne pas dévaloriser cette fonction. M. le président le remercie de son intervention et lui répond qu'il est satisfait de sa rétribution et ne souhaite pas de modification de ses indemnités.

M. le président donne des explications plus détaillées sur les rubriques suivantes :

- **Traitement du personnel** - une personne sera engagée (début 2012 en collaboration avec la commune de Laconnex à raison de 50% pour chaque commune pour des travaux de conciergerie dans tous les bâtiments communaux. Les dépenses des entreprises seront réduites en conséquence sur les rubriques concernées.
- **Parc et promenades** - emplacement de la fontaine – explications aux membres du Conseil municipal absents lors de la présentation du projet pour la revalorisation de la fontaine. Les membres présents à la séance d'information ont adhéré totalement à ce projet devisé entre CHF 70.000.-- -et CHF 100.000.- selon le choix des options. De même que tous les membres présents à cette séance. CHF 50.000.-- seront budgétisés sur 2012 et le solde sur 2011, vu notamment les économies déjà réalisées sur certains postes de charges. Les dépenses des entreprises seront réduites en conséquence sur les rubriques concernées.
- **Sport – courts tennis** - pas de modification de cette rubrique budgétaire, mais en collaboration avec le Club de Tennis de Soral, un inventaire complet des travaux à effectuer sur les courts – bâtiment – clôture sera dressé prochainement. Les travaux pourraient se monter autour des CHF 150.000.--. Un crédit de construction sera vraisemblablement voté.

Le budget de fonctionnement se présente donc pour l'année 2012 de la manière suivante :

Un total des charges de	CHF 1.912.807.--.
Un total des revenus de	<u>CHF 1.913.219.--.</u>
Un excédent des recettes de	CHF 412.--.

Le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 165.000.-- aux dépenses et de CHF 73.368.-- aux recettes. Les investissements nets présumés s'élevant à CHF 86.908.--.

Les différents tableaux du Service de surveillance des communes sont commentés par le secrétaire qui précise qu'il est à la disposition de tous les membres du Conseil pour des compléments d'informations ou d'explications. Les personnes intéressées sont priées de le contacter rapidement avant la séance d'approbation du budget administratif qui sera ratifié lors de la prochaine séance du Conseil municipal du lundi 14 novembre 2011 à 19 h. à la Mairie.

4.- Communications de l'exécutif

Route de contournement

Avant de reprendre la discussion sur la route de contournement et de passer la parole à M. Andreas Fabjan, M. le président donne connaissance de la lettre envoyée le 22 septembre dernier à la Direction générale de la mobilité (DGM) relatif au plan directeur du réseau routier cantonal 2011-2014 sur le sujet. M. Fabjan estime que le projet de route de contournement n'est pas assez abouti et que des alternatives telles que l'entrée sur l'autoroute de Viry et l'utilisation de l'autoroute de contournement devraient être proposées, ainsi que la pression sur la commune de Viry. Un inventaire devrait donc être établi pour recenser toutes les solutions et avoir ainsi une vision d'ensemble. Avant d'aller concrètement de l'avant il faudrait synthétiser tout ce qui a déjà été fait. La commission des routes devrait être également impliquée. M. le président répond que toutes les demandes possibles ont été faites auprès du département compétent pour trouver des solutions depuis plusieurs années, sans résultat et que l'utilisation de l'autoroute ne paraît pas possible, vu sa saturation. Il propose d'organiser une séance d'information à la population.

Après discussion nourrie et passionnée (certains membres attirent l'attention sur la dénaturation du paysage) M. le président propose de voter pour l'organisation d'une séance d'information à la population.

En conséquence, le Conseil municipal décide, par 7 voix pour, l'organisation d'une séance d'information avec les habitants qui pourrait se dérouler au début de l'année 2012 - 2 voix sont pour une autre solution.

Déchetterie

Lors des travaux de reflâchage prévu pour finaliser la bonne exécution des travaux, il a été constaté que les matériaux utilisés étaient inadéquats et que le tassement n'a pas été effectué dans les règles de l'art. En conséquence, l'entreprise Rampini a dû creuser profondément autour des containers, ce qui a occasionné un travail supplémentaire important qui n'a pas encore été terminé faute d'ouvriers disponibles. Notre ingénieur a été contacté afin de faire avancer efficacement ces travaux. Les frais supplémentaires occasionnés seront à la charge de l'entreprise. Il reste à charge de la commune une somme de CHF 15.000.--. gardée à titre de garantie.

Parc public

M. le président fait part d'une demande de Mme Paulette Dupraz Oihenart pour l'installation de deux bancs sur l'emplacement du bâtiment de la mairie, car cette dernière a remarqué que des personnes âgées, plus particulièrement celles de l'EMS de la Résidence de la Champagne seraient bien contentes de faire une petite halte dans ce coin paisible. Sa proposition est acceptée. M le présent renchérit par l'installation de deux bancs également dans le verger situé derrière ledit EMS, ce qui est également accepté.

Organisation des fêtes de Noël

MM. Gérard Fontaine et Jean-Claude Dénervaud sont chargés de commander les sapins de Noël et les guirlandes pour les décorer car le matériel à disposition a passablement vieilli.

5.- Divers

Culture

M. Gérard Fontaine propose d'organiser au printemps prochain, un petit festival d'un jour pour le 20^{ème} anniversaire de la chorale de « La Feuillée » avec les membres du comité de cette dernière dans le patio de l'école, à l'église et à la salle communale selon le taux de participation. Il doit rencontrer prochainement le président de la chorale. Une partie de la commission des loisirs se joindra à l'organisation. Cette initiative est saluée.

Archives

M. Gérard Fontaine désirerait créer un fonds d'archives à Soral avec des films – photographies – documents. M. Fontaine est chargé de développer son idée et d'en reparler lors d'une prochaine séance.

Bâtiments

M. André Thévenoz fait remarquer que la barrière métallique à l'entrée du bâtiment de la mairie est légèrement dessoudée à un angle et qu'une petite vitre de la lanterne située au dessus de l'entrée directe de la salle communale est cassée. Ces objets seront réparés par l'entremise de l'employé communal. M. Thévenoz suggère, dans le bâtiment de la mairie, l'installation de détecteur de présence à l'intérieur et à l'extérieur (entrée directe de la salle communale). Un devis sera demandé à notre électricien.

Chiens

Mme Paulette Dupraz Oihenart demande quelle est la politique de la commune à l'encontre des propriétaires de chiens qui ne respectent pas le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, car elle a remarqué que le propriétaire d'un petit chien ne respectait pas ces règlements. La commune, en règle générale, l'applique. Pour ce cas, le propriétaire a été identifié et la régie immobilière où habite ce propriétaire sera contactée pour, d'une part, demander à cette personne de respecter le règlement et d'autre part faire un rappel à tous les autres propriétaires de chiens de l'immeuble concerné.

Routes

Mme Dupraz Oihenart constate que le marronnier de l'EMS provoque des salissures sur la route qui peuvent être dangereuses, ainsi que des feuilles accumulées le long des murs de la route des Lolliets, près de l'EMS. L'employé communal sera immédiatement averti afin qu'il procède au nettoyage des lieux concernés.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée par M. le président à 23 h.55.